



Smart Sustain Company

Centrale photovoltaïque au sol

Lieu-dit Grand Champ 36160 Poulligny Notre Dame
Indre

0,999 Mwc – 2 hectares maximum

Présentation du projet

Mai 2025

Document confidentiel SSC

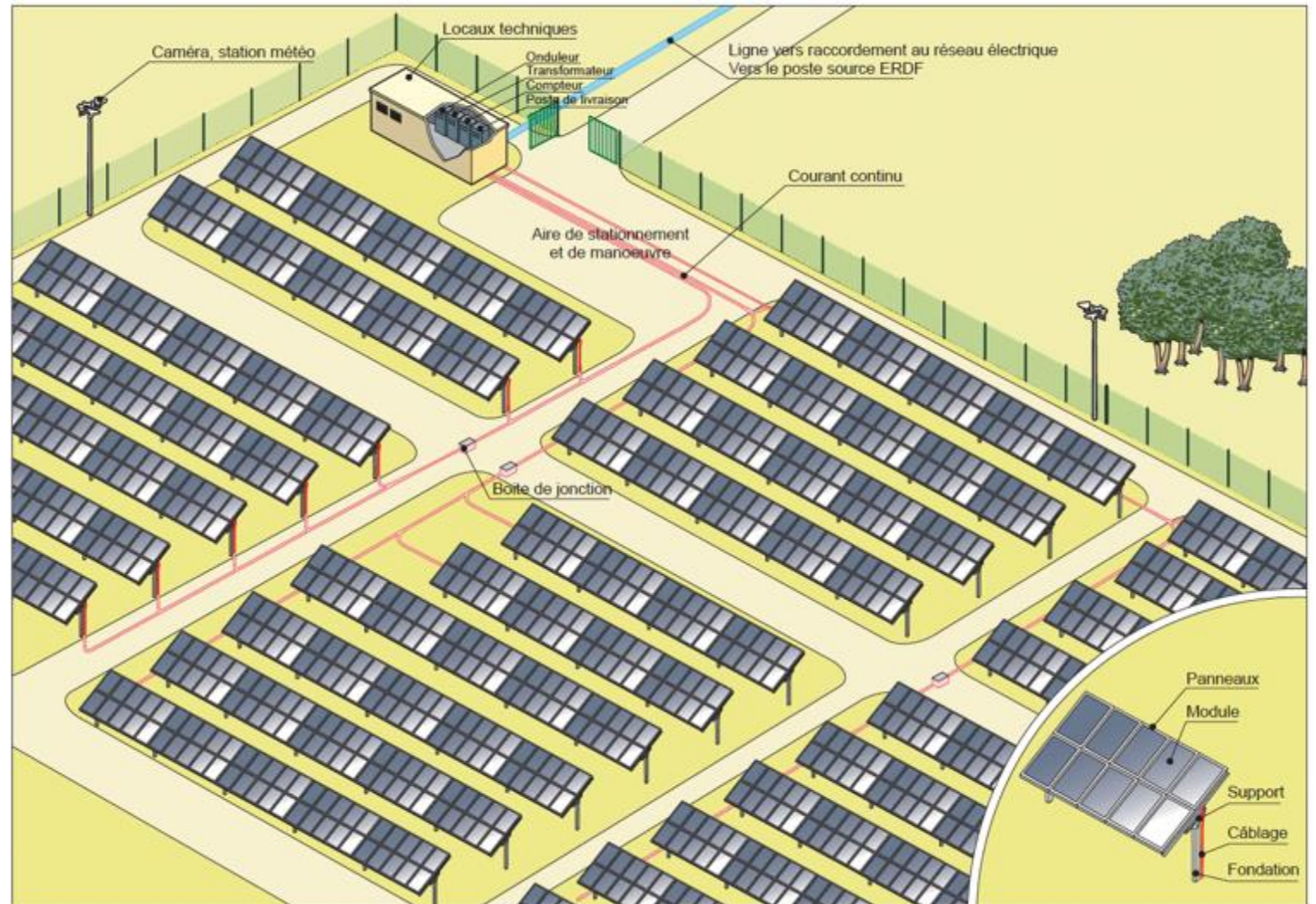


SSC

Le projet

-
- Le projet :
 - Installation et exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol (Puissance < 1MWc) sur la commune de Pouligny Notre Dame – Lieu-dit Grand Champ
 - Durée de la phase d'installation de la centrale : 6 mois
 - Durée d'exploitation : 40 ans
 - Terrassement pour aplanir le site : aucun
 - Libre écoulement des eaux
 - Rappel de l'utilisation actuelle du site : culture
 - Installation d'une clôture grillagée de protection
 - Un d'accès direct à partir de la route au site (Empierrement de 10 au niveau du portail d'entrée)
 - Adaptation du calendrier des travaux en dehors des périodes les plus sensibles pour la faune, de Aout à fin février.
 - Le projet s'inscrit dans la volonté de la part du propriétaire/exploitant de limiter la variabilité de ses revenus et de les stabiliser. Le revenu agricole de son exploitation n'est pas stable d'une année sur l'autre. Aujourd'hui, les activités de l'exploitation sont l'élevage et la production de fourrage.
 - La nature du terrain ne permet pas de dégager une production agricole significative. La parcelle est déclarée en prairie temporaire depuis plus de 20 ans. Elle est non exploitée depuis le 10 mars 2013.

Schema de principe de la centrale au sol



Plan de masse

Parcelle AW 0347

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

LEGENDE

- Site d'implantation grillagé
- Panneaux photovoltaïques
- Local technique
- PDL
- Réserve d'eau
- Portail
- Chemin d'accès
- Haie bocagère
- Poteau ligne HTA
- Arbres existants

Département :
INDRE

Commune :
POULIGNY-NOTRE-DAME

Section : BC
Feuille : 000 BC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

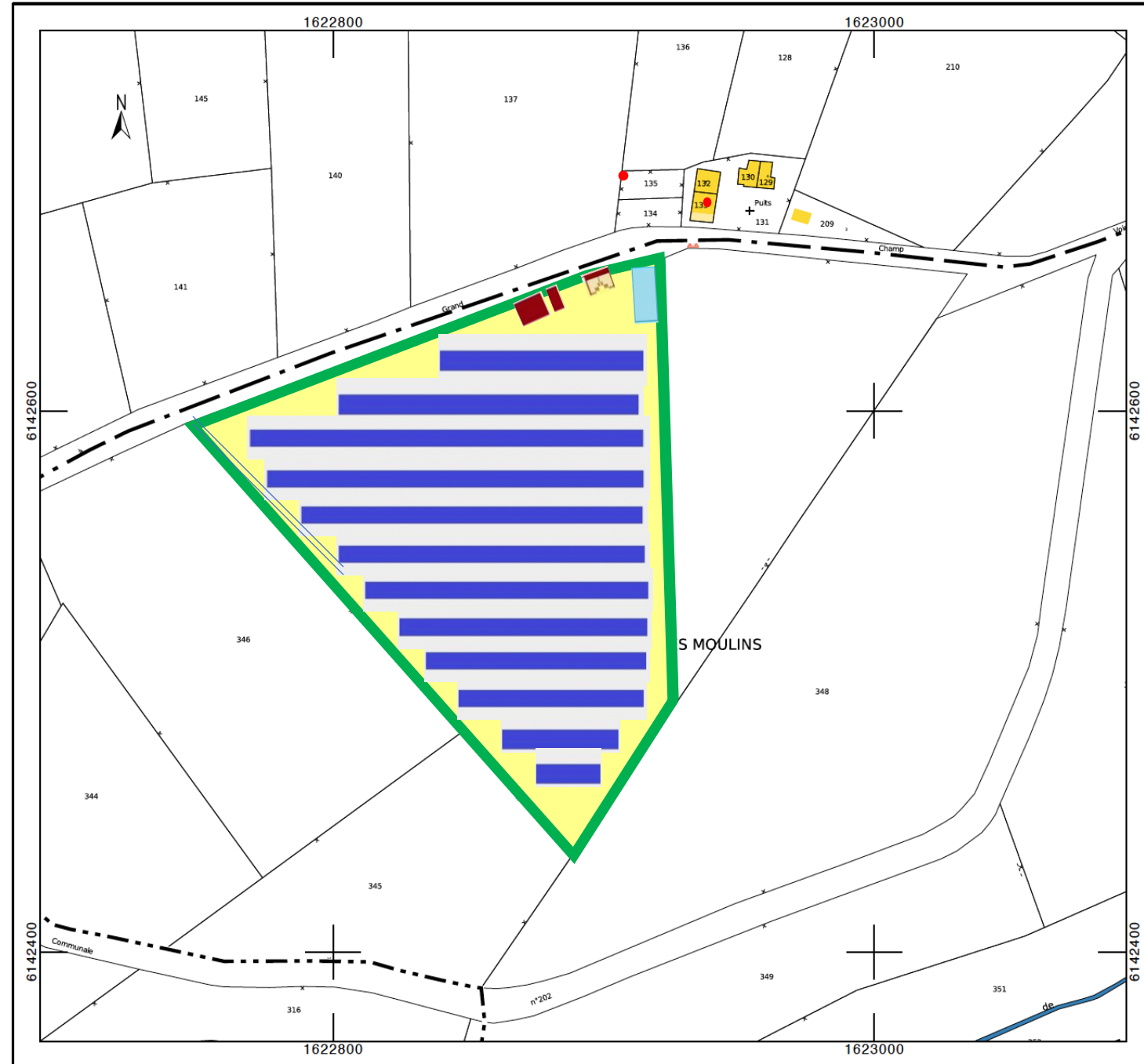
Date d'édition : 09/08/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

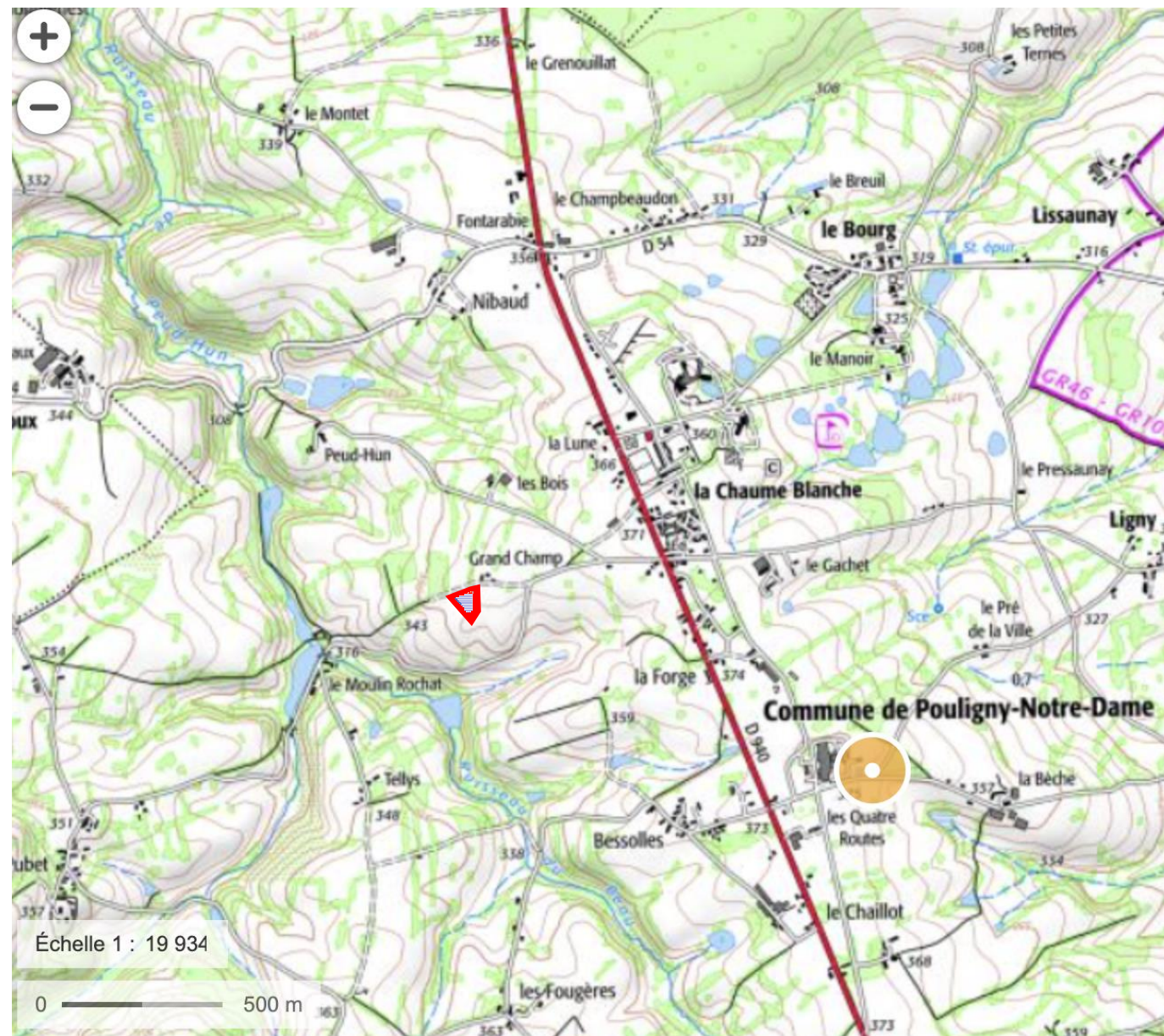
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
PTGC CHATEAUROUX
4 bis rue du 14ème RTA BP 591 36019
36019 CHATEAUROUX CEDEX
tél. 02 54 53 17 10 -fax
sdif.chateauroux@dgtip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques



Plan de situation



Limite parcellaire du projet

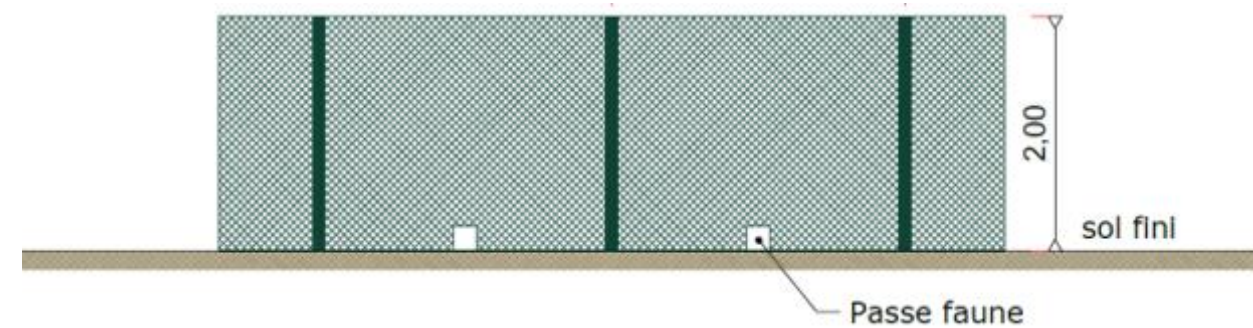
Informations sur le projet

- *Le chantier et l'entretien des haies pourraient entraîner un dérangement ponctuel de la faune, mais les plannings éviteront les périodes sensibles. Afin de limiter l'impact du projet sur l'avifaune nicheuse, le calendrier des travaux exclura la période de mars à juillet pour tout début de travaux.*
- *Aucun travaux de nuit et aucun éclairage permanent n'est prévu sur le site. Les impacts seront donc très localisés et temporaires.*
- *Les eaux de ruissellement s'infiltreront dans la terre directement au sein du site, en dessous et à côté des tables de panneaux photovoltaïques afin de prévenir la création de zones préférentielles d'érosion.*
- *Le risque de destruction de chiroptères lors des travaux est quasi nul car tous les travaux seront réalisés en journée. Aucune activité d'installation la nuit et aucun éclairage d'utilisé.*
- *Durant la phase d'exploitation du parc photovoltaïque, l'impact lié à la collision de la faune (oiseaux, chiroptères et insectes) semble peu probable. Les inquiétudes portant sur les possibles collisions entre la faune et les panneaux, du fait que ces derniers pourraient être confondus avec une surface en eau, sont peu probantes. En effet, la bibliographie ne documente aucun effet avéré à ce sujet (DGEC, Guide sur la prise en compte de l'environnement dans les installations photovoltaïques au sol: l'exemple allemand, 2009). Pour les chiroptères, aucune collision et mortalité associée n'est mentionnée dans l'étude réalisée par GREIF et al. (2010), qui ont travaillé en laboratoire sur la reconnaissance des plans d'eau par les chiroptères. D'après Russe et al. (2012)1 le fait de confondre les surfaces lisses avec de l'eau ne semble pas néfaste sur les populations de chauves-souris. Il est donc peu probable que la mise en place de panneaux photovoltaïques engendre une interaction néfaste biologiquement significative avec les chauves-souris.*
- *photovoltaïques engendre une interaction néfaste biologiquement significative avec les chauves-souris.*
- *Lors de l'élaboration du projet, deux mesures de réduction ont été prises en compte :*
 - Non éclairage du site;
 - Mise en place de clôtures permettant le passage de la petite faune à travers le site
- *Ces deux mesures permettent lors de la phase d'exploitation de ne pas impacter les espèces nocturnes (avifaune, chiroptères et invertébrés) et de limiter l'impact sur la circulation de espèces se déplaçant au sol (hors grand mammifère).*
- *Durant l'exploitation du site, en dehors des opérations de maintenance exceptionnelles (remplacement de panneaux, réparation ...), une maintenance courante aura lieu pour une vérification périodique des installations, une inspection visuelle des modules (lavage à l'eau à la lance haute pression, en cas de besoin, sans utiliser de produits) et pour un entretien de la végétation (fauche et/ou débroussaillage, 1 à 2 fois par an aux périodes écologiques les moins sensibles, sans désherbant).*
- *Les parcelles retenues pour le projet sont actuellement utilisées comme herbages et régulièrement coupées. Nous ne procéderons à aucune modification des espèces végétales présentes sur ces herbages.*

La clôture

Maille : 15 cm x 15 cm

Afin d'éviter les risques inhérents à une telle installation électrique, la future installation sera dotée d'une clôture isolant du public. Une clôture grillagée (grillage tressé ou soudé) de 2 m de hauteur (ou limite imposée localement), établie en circonférence des zones d'implantation de la centrale (environ 600 m linéaires), sera mise en place.



La clôture sera en acier, de couleur verte ou en acier galvanisé, adaptée au milieu et respectera les contraintes éventuelles du document d'urbanisme de la commune.

Les mailles seront de 15 cm*15 cm.

La clôture sera équipée d'une protection périmétrique via l'installation de caméras. Afin de favoriser la biodiversité locale et permettre le déplacement des espèces, des passages à faune seront positionnés au sein de la clôture tous les 50 mètres environ.

Le local technique et le poste de livraison

- Ils sont directement posés au niveau du terrain naturel (il n'y aura pas d'excavation);
- Un remblai de Graves Non Traitées ou terre de 0,4 m de hauteur sera positionné autour du poste afin d'accéder aux portes. L'emprise au sol du poste et du remblai associé sera au maximum de 40 m².

Piste d'accès au site

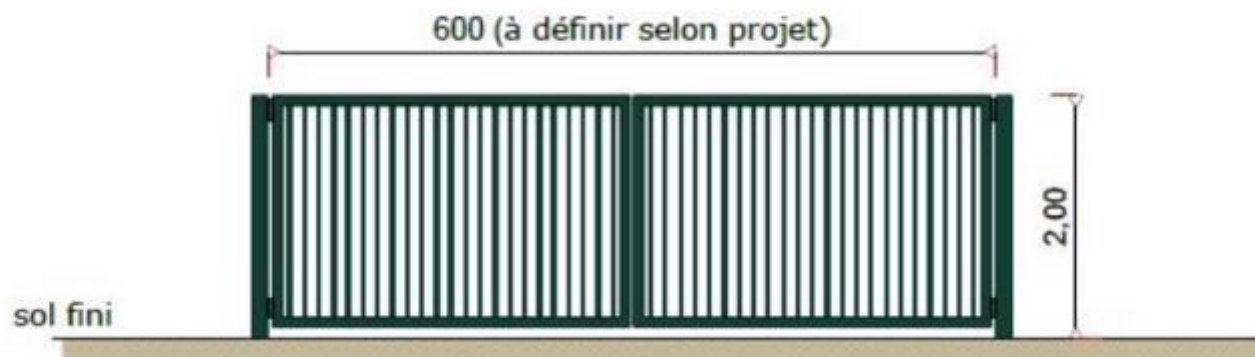
- Le site est accessible directement à partir de la route communale de Grand Champ.
 - Aucuns travaux à prévoir

Piste enherbé/perméable interne au site

- Une piste de circulation intérieure légère enherbée est nécessaire aux travaux, à la maintenance et permet l'intervention des services de secours et de lutte contre l'incendie. Cette piste aura une largeur de 5 m.

Portail à double battant de couleur verte ou en acier galvanisé

- Le portail est conçu et implantés conformément aux prescriptions du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) afin de garantir en tout temps l'accès rapide des engins de secours.



Intégration paysagère

La zone d'installation de la centrale dispose déjà de haies bocagères naturelles.

Les haies existantes seront rehaussées, et de nouvelles haies bocagères seront plantées sur les cotés du site ne disposant pas de haies afin que le site soit parfaitement intégré au paysage.

Elles seront composées **d'essences indigènes**.

La localisation des haies est représentée en vert sur le plan ci à gauche de cette page. Les tracés des haies ont été renforcés afin de faciliter la compréhension de leurs localisations.

L'intérêt de la haie bocagère réside dans sa multifonctionnalité : effet brise vue, effet brise-vent, fonction hydraulique/anti-érosive, attractivité pour la biodiversité, et marqueur du paysage.



Caractéristiques des structures

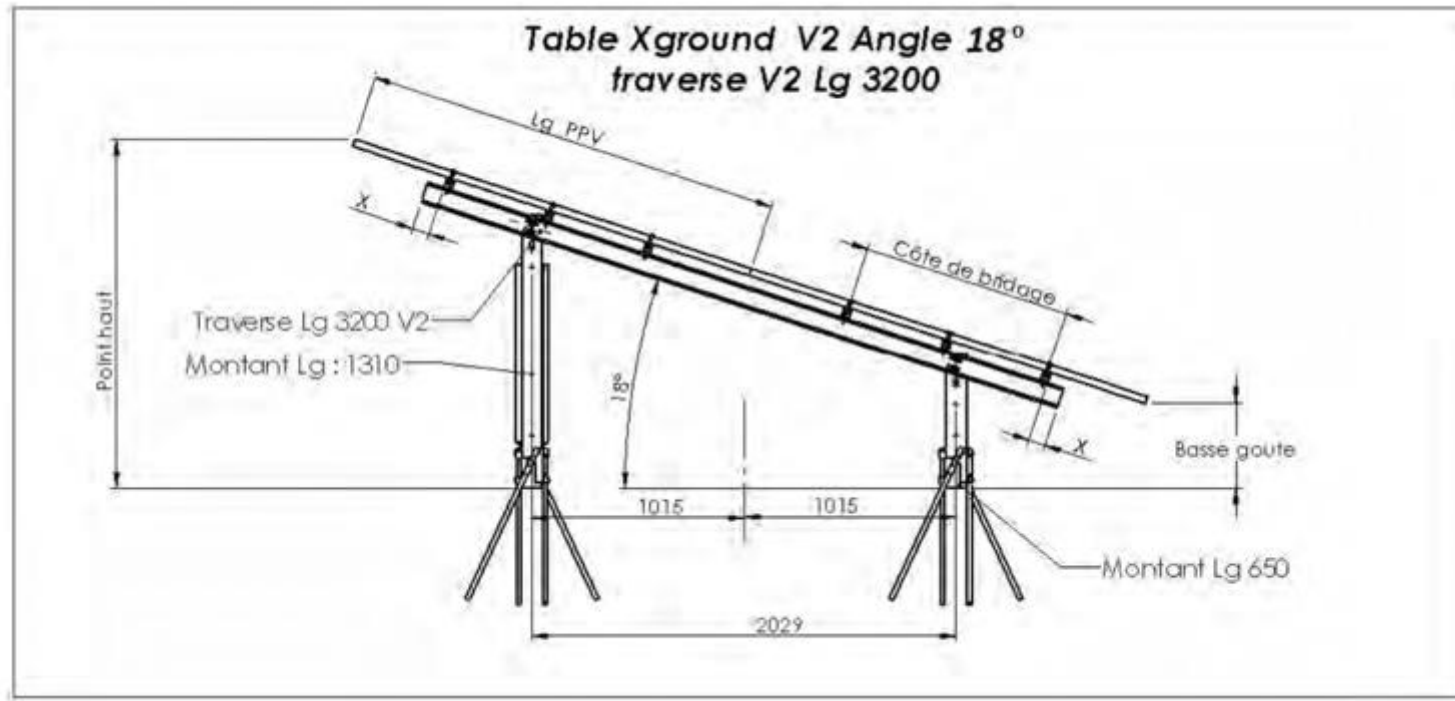
Hauteur maximum : 2,25 m

La hauteur des montant est adapté en fonction de la configuration

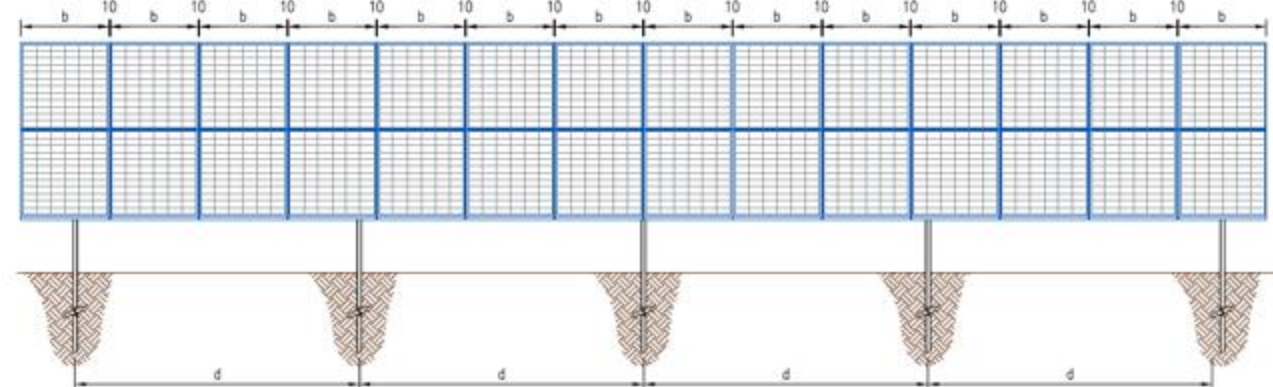
Hauteur basse gouté : 1,1 m

Orientation : Sud (azimut proche de 0)

Panneaux fixes (pas de motorisation)

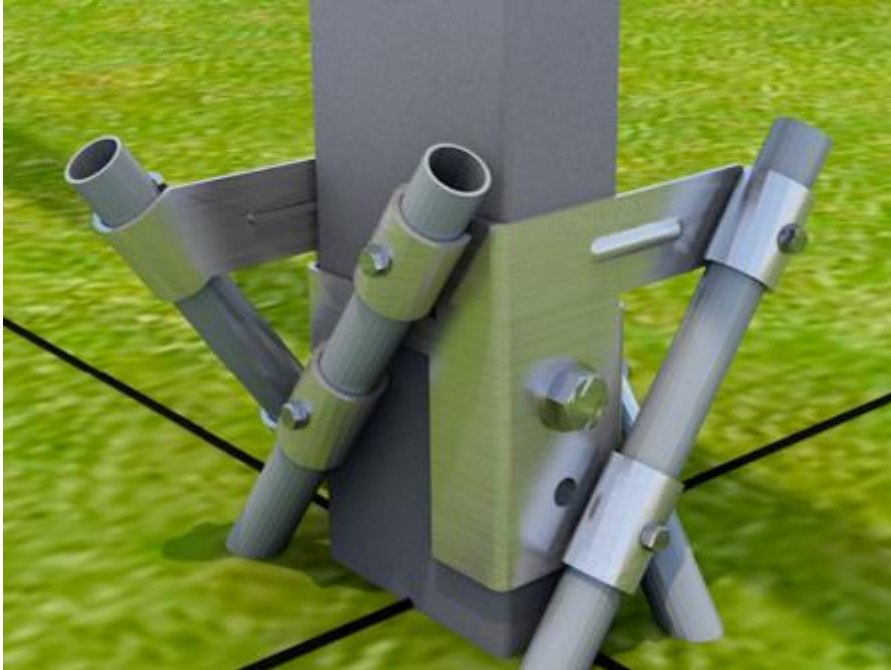


FRONT VIEW



Les lignes de tables seraient espacées au minimum de 5 m. L'espacement sera précisé sur la base de la levée topographique.

Fixation au sol des structures

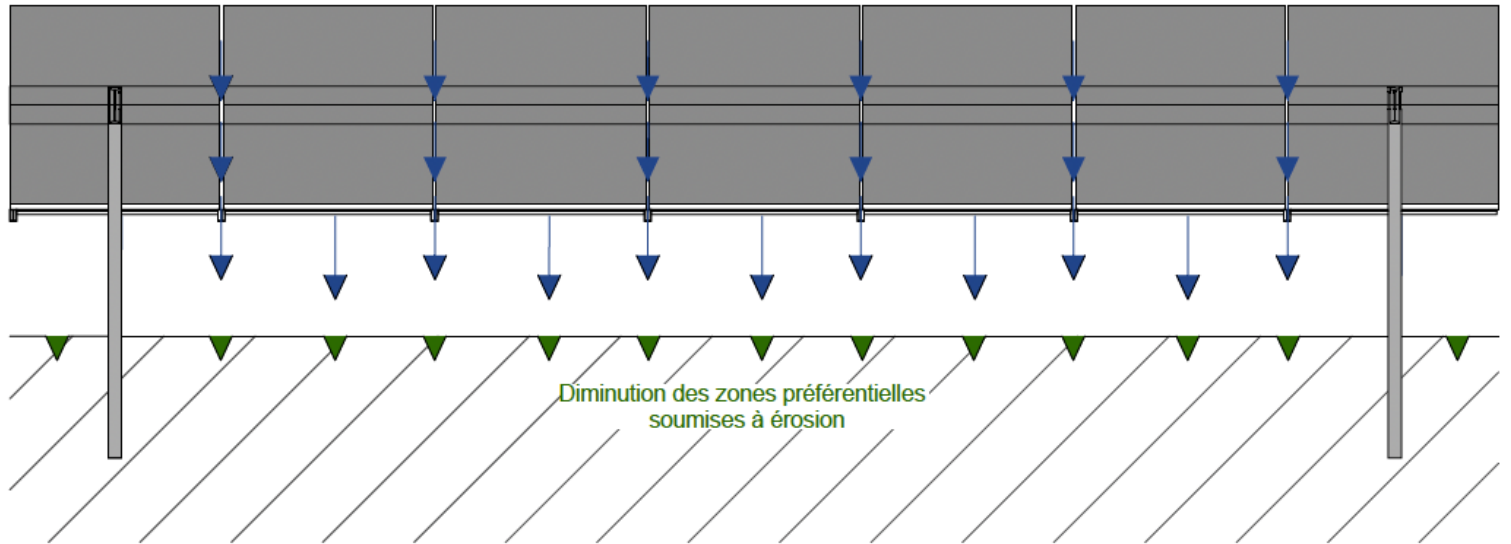
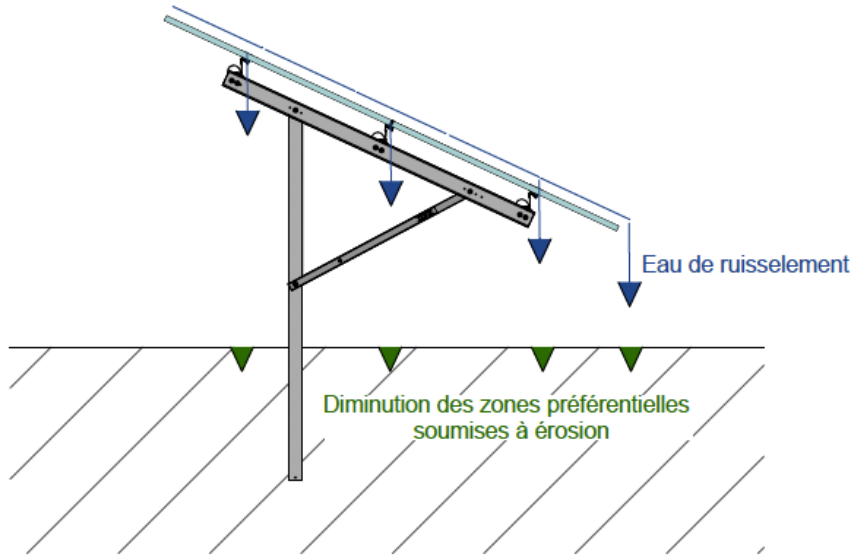


Principe retenu :

- Fixation des tubes sur les supports fondations sèches.
- Avantages :
 - Impact très faible sur le sol.
 - Il n'est pas nécessaire de réaliser un ilot de fixation en ciment
- Démontage et recyclage facilité en fin de vie de l'installation



Ecoulement des eaux pluviales



Nous projetons d'installer 2170 panneaux Trina Vertex S+ de 460 Wc.

Nous projetons d'installer 2170 panneaux Trina Vertex S+ de 460 Wc.

Vertex S⁺

MODULE BI-VERRE N type i-TOPCon

MODULE: TSM-REC8R2B

PUISSANCE: 430-460W

460 W

PUISSANCE

0/+5 W

PUISSANCE DE SORTIE GARANTIE

23,0 %

RENDEMENT MAXIMUM

Petit par sa taille, mais grand par sa puissance

- Jusqu'à 460 W de puissance et 23,0 % de haute densité de puissance avec technologie d'interconnexion
- Technologie multi-busbar pour une meilleure réception de la lumière, faible résistance série, amélioration de la conductivité et accroissement de la fiabilité
- Réduit le coût d'installation avec un maximum de puissance et une efficacité plus élevée

Conception à double vitrage, haute fiabilité

- Excellente résistance au feu et aux conditions environnementales défavorables
- Charge de neige de 5 400 Pa et charge de vent de 4 000 Pa (charges d'essai)

Maximise la récolte d'énergie

- Jusqu'à 25 ans de garantie sur le produit et 30 ans de garantie sur la puissance
- 1 % de dégradation la première année et 0,4 % de dégradation annuelle grâce à la technologie de type N

Solution universelle pour les toits résidentiels et commerciaux

- Conçu pour la compatibilité avec les onduleurs grand public existants, optimiseurs et systèmes de montage
- Taille idéale et poids faible pour une manipulation facile, permettant ainsi une optimisation des coûts de transport et une plus grande facilité d'installation
- Solutions d'installation flexibles pour le déploiement du système

Extension de Garantie du Vertex S⁺

1 %
Max. dégradation de la 1^{ère} année

0,4 %
Max. dégradation annuelle de la 2^e à la 30^e année

25 Ans
Garantie de fabrication du produit

Année	Dégradation du module (Vertex S ⁺)	Dégradation de l'onduleur
1	1,0 %	0,4 %
2	0,4 %	0,2 %
3	0,4 %	0,2 %
4	0,4 %	0,2 %
5	0,4 %	0,2 %
6	0,4 %	0,2 %
7	0,4 %	0,2 %
8	0,4 %	0,2 %
9	0,4 %	0,2 %
10	0,4 %	0,2 %
11	0,4 %	0,2 %
12	0,4 %	0,2 %
13	0,4 %	0,2 %
14	0,4 %	0,2 %
15	0,4 %	0,2 %
16	0,4 %	0,2 %
17	0,4 %	0,2 %
18	0,4 %	0,2 %
19	0,4 %	0,2 %
20	0,4 %	0,2 %
21	0,4 %	0,2 %
22	0,4 %	0,2 %
23	0,4 %	0,2 %
24	0,4 %	0,2 %
25	0,4 %	0,2 %
26	0,4 %	0,2 %
27	0,4 %	0,2 %
28	0,4 %	0,2 %
29	0,4 %	0,2 %
30	0,4 %	0,2 %

Descriptif produit et certifications

REC8R2B/REC8R2B/REC8R2B/REC8R2B

ISO 9001: Norme qualité du système

ISO 14001: Norme environnementale

ISO 45001: Norme relative aux conditions de travail et de sécurité

ISO 14067: Norme relative au management de la chaîne et de la valeur carbone

ISO 14067: Gap de l'effet de serre - Empreinte carbone des produits

ISO 14025: Déclaration environnementale de produit

TrinaSolar

MODULE BI-VERRE N°type 1-TOPCon

DIMENSIONS DU MODULE PV (unité: mm)

COURBES I-V DU MODULE PV (450 W)

COURBES P-V DU MODULE PV (450 W)

PROPRIÉTÉS ÉLECTRIQUES (STC)

Type 450 Type 450 Type 450 Type 450 Type 450 Type 450 Type 450 Type 450

Paramètre	Type 450	Type 450	Type 450	Type 450	Type 450	Type 450	Type 450
Puissance crête P _{max} (W) ¹	430	430	442	445	450	453	460
Tension de puissance crête V _{mp} (V)	33,2	33,0	34,0	34,3	34,6	35,0	35,4
Intensité à puissance maximale I _{mp} (A)	9,09	9,09	12,81	12,81	12,95	13,01	13,14
Tension de court-circuit V _{oc} (V)	35,4	35,8	32,2	32,6	32,9	33,4	33,8
Intensité de court-circuit I _{sc} (A)	10,19	10,64	10,67	10,75	10,78	10,77	10,86
Rendement à puissance crête η (%)	21,5	21,6	22,9	23,2	23,5	23,8	24,0

PROPRIÉTÉS MÉCANIQUES

Type 450 Type 450 Type 450 Type 450 Type 450 Type 450 Type 450 Type 450

Paramètre	Type 450	Type 450	Type 450	Type 450	Type 450	Type 450	Type 450
Puissance crête P _{max} (W)	329	320	337	341	344	340	332
Tension de puissance crête V _{mp} (V)	30,7	30,0	31,4	31,7	32,0	31,3	30,7
Intensité à puissance maximale I _{mp} (A)	8,08	8,32	8,14	8,27	8,27	8,32	8,35
Tension de court-circuit V _{oc} (V)	40,7	40,1	40,0	40,8	40,3	40,0	39,0
Intensité de court-circuit I _{sc} (A)	8,54	8,58	8,00	8,00	8,00	8,00	8,75

1) À 25°C sous 1000 W/m² de rayonnement, à 1,5 fois l'irradiance de référence (1000 W/m²).

PROPRIÉTÉS MÉCANIQUES

Cellules par module	60 cellules 120W/200W
Nombre de cellules	240 cellules
Dimensions du module	1700x1200x30 mm
Poids	21,0 kg
Forme de face avant	3,0 mm, Alu anodisé et verre trempé isolant
Forme de face arrière	3,0 mm, verre trempé isolant
Tranche	30 mm alliage aluminium anodisé, noir
Bout de jonction	Crimp 60/68
Câbles	Câble 4x6mm² Pneum 1200/1200 mm Portable 280/330 mm
Certification	TÜV SÜD, TÜV NORD, ISO 9001

VALEURS NOMINALES DE TEMPÉRATURE

Température ambiante	40°C (104°F)
Coefficient de temp. de P _{max}	-0,20%/°C
Coefficient de temp. de V _{oc}	-0,24%/°C
Coefficient de temp. de I _{sc}	0,04%/°C

VALEURS MAXIMALES

Temp. de fonctionnement	-40°C ~ 85°C
Température max. de système	2000 V (20,000 V)
Pression max. de vent	2,5 kPa

GARANTIE

Garantie de fabrication de produits de 25 ans	
Garantie de puissance de 30 ans	
Dégradation de 0,1 % la première année	
0,4 % de dégradation annuelle de l'énergie	

Les données sont basées sur les conditions de test standard (STC).

CONFIGURATION DE CONNEXION

Produit par batch	16 pièces
Produit par connexion 40	16 pièces

ATTENTION : LIRE LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET D'INSTALLATION AVANT D'UTILISER LE PRODUIT.
 © 2024 Trina Solar Co., Ltd. Trina Solar Limited. Tous droits réservés. Les spécifications fournies dans cette
 fiche technique sont sujettes à modification sans préavis. Numéro de version: TSM_PN_2024_C

www.trinasolar.com

ISO 9001: Norme qualité du système

ISO14064: Norme relative aux émissions

ISO 14067: Gaz à effet de serre – Empreinte carbone des produits

ISO 14025: Déclaration environnementale de produit

ATTENTION : LIRE LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET D'INSTALLATION AVANT D'UTILISER LE PRODUIT.
© 2024 Trane Solar Co., Ltd. Trane Solar Limited. Tous droits réservés. Les spécifications fournies dans cette fiche technique sont sujettes à modification sans préavis. Numéro de version: TSM_FR_2024_C

Nous sélectionnons nos fournisseurs de panneaux photovoltaïques par rapport à l'évaluation Carbone des panneaux et la politique de responsabilité sociétale et environnementale des entreprises (RSE).

CERTISOL TC atteste de l'origine et de la réalité de l'approvisionnement des composants déclarés pour les produits visés ci-dessus et que les données ont été vérifiées au cours d'un audit documentaire.



RSE

TRINA SOLAR

- **Ecovadis**, la plateforme d'analyse RSE pour les chaînes d'approvisionnement internationales
 - Des informations RSE détaillées des fournisseurs

ecovadis

Solutions Enterprise

Évaluations RSE

Ressources

À propos

[Accueil](#) » [Actualités Achats Responsables & RSE](#) » Trina Solar : une utilisation responsable des ressources précieuse...

Trina Solar : une utilisation responsable des ressources précieuses dans l'industrie solaire

🕒 OCTOBER 2023
👤 ECOVADIS

Depuis sa création en 1997, Trina Solar a mis l'accent en matière de fabrication durable, tant en termes de développements technologiques que de normes de production. En tant que major mondiale dans la production de modules solaires photovoltaïques et de solutions énergétiques intelligentes, l'entreprise a contribué de manière significative aux efforts mondiaux vers un avenir doté d'une énergie plus durable. Aujourd'hui, Trina Solar est fière de soutenir les objectifs de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030, ayant déjà intégré des objectifs spécifiques dans ses opérations mondiales.

Le traitement et le recyclage des matériaux

- Un plan de gestion environnemental (PGE) du chantier d'installation sera mis en place pour anticiper les impacts du chantier de d'installation et notamment de contrôler la traçabilité de la destination de l'ensemble des matériaux destinés au recyclage ou à une réutilisation potentielle.
- Le PGE sera accompagné d'un plan de gestion des déchets et recyclage des matériaux.
- Ainsi, les matériaux et déchets (hors modules) seront valorisés dans les filières existantes (réemploi, recyclage, régénération et incinération avec récupération d'énergie, etc.).
- Les onduleurs relèvent de la directive européenne n° 2002/96/CE portant sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Cette directive oblige depuis 2005 les fabricants d'appareils électroniques, et donc les fabricants d'onduleurs, à réaliser à leurs frais la collecte et le recyclage de leurs produits.
- En revanche, la gestion des modules photovoltaïques et de leurs composants en fin de vie sera assurée par **SOREN** qui assure la récupération et le recyclage des panneaux solaires photovoltaïques

Demontage de la centrale au bout des 40 ans

- Recyclage des modules, des câbles, du Shelter, de la clôture, des structures porteuses de l'installation photovoltaïque au moment de la déconstruction du site

Le bail emphytéotique dispose d'un article imposant à l'exploitant de la centrale de la démonter et recycler tous les composants en fin de période d'exploitation.



Soren est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des panneaux photovoltaïques usagés en France.

Son expertise en fait un acteur majeur d'une coordination efficace et durable entre toutes les parties prenantes de la filière photovoltaïque en France : détenteurs, metteurs sur le marché, institutionnels, collectivités, acteurs et opérateurs de l'économie circulaire, dans une démarche collective, solidaire et de proximité. Avec une approche globale associant performances techniques, environnementales, économiques et sociales, il oeuvre à la structuration d'une filière photovoltaïque toujours plus circulaire.

Gestion du risque de pollution

- Risque de pollution chimique par les composants des cellules photovoltaïques
 - Les panneaux solaires sont majoritairement fabriqués à partir de silicium, de verre, de plastique et de connexions en cuivre et en argent, ce qui limite le risque de pollution
 - Les cellules photovoltaïques sont à base de silicium (Pas de présence de Cadmium)
 - Les modules détériorés ou fendus à la suite d'un impact avec un projectile ou d'une erreur de manipulation sont systématiquement remplacés dans des délais très courts
- Risques de pollution en fin de vie de l'installation
 - Démontage intégral des composants de l'installation
 - Recyclage de la quasi-totalité des composants
- Risque de pollution via un incendie
 - Ce risque reste limité dans la mesure où l'installation elle-même est isolée des sources d'incendie et que l'entretien de la zone est assuré (zone tampon débroussaillée).
- Le nettoyage des panneaux
 - Le nettoyage des panneaux sera réalisé avec de l'eau douce
 - Aucun adjuvant ne doit d'être ajouté pour le nettoyage des panneaux

Gestion du risque de nuisance pour les tiers

Nuisances de voisinage

- Effets secondaires du fait de certaines perturbations optiques temporaires (miroitements)
 - Le miroitement est supprimé du fait de la réflexion perpendiculaire aux panneaux
- Émissions acoustiques (transformateur et onduleurs)
 - Choix du site suffisamment éloigné des habitations riveraines au regard du bruit
 - Bruit très faible avec le matériel actuel
- Aucune émission lumineuse sur le site

Économie locale

- Aucun impact sur l'exploitation agricole sur laquelle sera installée la centrale
- Faible valeur productive de ces 2 hectares d'herbage

Santé

- Champs électriques et magnétiques
- Choix du site très éloigné des zones habitées (400 m de distance avec la première maison habitée)

Sécurité des personnes

- Installation d'une clôture en périphérie de la centrale

Gestion du risque de pollution accidentelle en phase chantier

Toute pollution durant le chantier donnerait lieu immédiatement à un signalement au Maire de Pouligny notre Dame, à la Police de l'eau et à l'ARS.

Qualité des eaux superficielles

- Mise en étanchéité provisoire des surfaces dédiées au stockage des engins, des produits polluants et contrôles techniques réguliers des engins de chantier
- Récupération des eaux usées en provenance de la base-vie
- Utilisation encadrée des éventuelles matières dangereuses présentes sur le site

Pollutions accidentelles (hydrocarbures) des eaux superficielles et/ou souterraines

- Équipement du chantier avec des kits anti-pollution (produits absorbants, boudins...)
- Information des services de secours dès l'ouverture du chantier pour une intervention rapide en cas d'incident

Risque d'incendie en cours de chantier

- Coupe préventive des végétaux présents sur la zone

Mise en œuvre d'un SOGED (Gestion des déchets)

Le **SOGED** constitue le document de référence à tous les intervenants sur le projet, traitant spécifiquement de la gestion des déchets.

A travers du **SOGED**, l'intervenant s'expose et s'engage sur :

- Le tri sur le site des différents déchets de chantier et les méthodes qui seront employées pour ne pas mélanger les différents déchets
- Les installations de valorisation, traitement et élimination vers lesquelles seront dirigés les déchets en fonction de leur nature
- L'information, en phase de travaux, du maître d'ouvrage quant à la nature et à la constitution des déchets et aux conditions de dépôt envisagées sur le chantier
- Les modalités retenues pour assurer le contrôle, le suivi et la traçabilité
- Les moyens matériels et humains mis en œuvre pour assurer ces différents éléments de gestion des déchets

Classification des déchets de chantier :

- Déchets inertes (béton, briques, carrelage, autres matériaux ne se décomposant pas, ne brûlant pas et ne produisant aucune réaction chimique après stockage)
- Déchets d'emballage
- Déchets ménager et assimilés
- Déchets dangereux

Les obligations :

- Respect du tri sur chantier ou en dehors du chantier
- Réduction du bruit après 18h30
- Rangement du site et entretiens des engins de chantiers pour éviter les salissures sur les routes
- Présence obligatoire de kit anti-pollution et de cuve double fond pour le stockage d'huile, de fuel...
- Présence obligatoire d'extincteurs

Les interdictions :

- Brûler des déchets à l'air libre
- Abandonner ou enfouir des déchets dans des zones non contrôlées administrativement
- Mettre en décharge de classe 3 des déchets non inertes
- Laisser les déchets industriels spéciaux ou dangereux sur le chantier ou les mettre dans des bennes inadaptées

EVOLUTION D'UN CHANTIER DE CENTRALE PV AU SOL

0,999 MWC – 2 HECTARES MAXIMUM

Durée d'un chantier: **4 à 6 mois**

De Aout à fin février

Clôture du site
avec **voirie interne**



Pose des **pieux**



Installation des **modules**
et vérification **alignement**



Mise en service



Mise en place **postes de**
transformation et **connexions** avec
les modules



Pose des **structures**



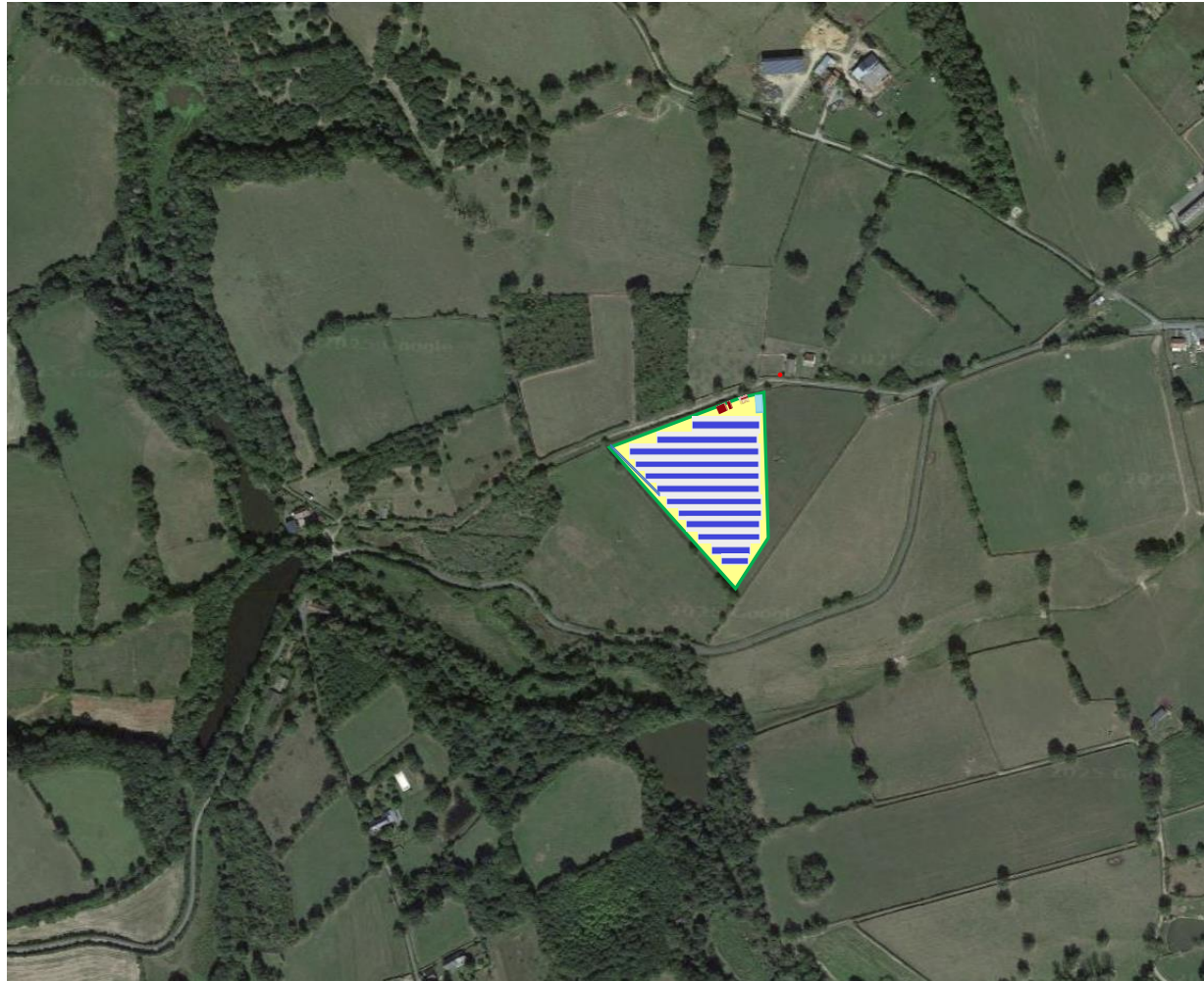
Pose des **câbles** dans les **tranchées**



Environnement du site

Enjeux environnementaux sur l'emprise du projet

La centrale serait installée dans un milieu composé d'herbages similaires à ceux de l'emprise du projet. Ces parcelles peuvent ainsi constituer facilement des milieux de report pour les espèces potentiellement concernées.



La localisation et la configuration du parc photovoltaïque ont été déterminées avec l'exploitant afin que ce soit compatible avec son activité sur les parcelles voisines

Photographie aérienne du 11 septembre 2022

La lutte contre la propagation des espèces exotiques envahissantes

En phase de travaux et en phase d'exploitation, une attention particulière sera portée à ne pas créer de gîtes larvaires favorables à la prolifération de moustiques vecteurs de maladie (ex : moustique tigre).